

CALENDRIER DU MOUVEMENT DE L'EMPLOI 1^{er} DEGRÉ RENTRÉE 2023

Novembre 2022	Circulaire cessation d'activité et temps partiels par le Rectorat
Mercredi 4 janvier 2023	Envoi aux établissements de la circulaire préparatoire à la rentrée (démission CE, cessation de fonctions, demande de temps partiel et de droit ; demande de mutation interdiocésaine)
Samedi 14 janvier 2023	Retour demande de mutations interdiocésaines (date régionale)
Mercredi 11 janvier 2023	Commission Départementale de l'Emploi, étude des documents
Judi 12 janvier 2023	Envoi aux écoles du texte « Mouvement de l'emploi 1er degré » de la procédure pour participer au Mouvement de l'emploi
Mardi 31 janvier 2023	Date limite pour : Demande de reprise à temps complet, demande de temps partiel sur autorisation, de temps partiel de droit, cessation de fonction de direction.
Vendredi 10 février 2023	Annnonce officielle des mesures de carte scolaire
Samedi 11 février au lundi 27 février 2023 au matin	Vacances d'hiver
Mardi 28 février 2023	Date limite retour des cessations de fonctions (dossiers retraite, disponibilité) au Rectorat
Vendredi 3 mars 2023	Les chefs d'établissement renvoient les demandes de mutation, la liste des postes à déclarer et la liste des enseignants à reclasser à la DDEC
Mercredi 15 mars 2023	Instance Académique de Coordination
Mercredi 22 mars 2023	Commission Départementale de l'Emploi pour étudier la liste des services à publier.
Mercredi 29 mars 2023	Réunion d'information des enseignants en priorité C (à placer avant ouverture serveur du Rectorat pour saisie des vœux)
Mercredi 29 mars 2023	La DDEC envoie la liste des services dans les établissements.
Lundi 3 avril au lundi 24 avril 2023	Ouverture du serveur du Rectorat pour le recueil des vœux des enseignants candidats au mouvement
Samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023 au matin	Vacances de printemps
Vendredi 14 avril 2023	Tous les candidats à une mutation adressent à la DDEC leur fiche de choix de postes et signalent leur démarche auprès des établissements concernés.
Mercredi 10 mai 2023	La Commission Départementale de l'Emploi se réunit pour donner son avis sur les propositions de nomination. Les chefs d'établissement sont avertis des propositions faites par la CDE.
Mercredi 17 mai 2023	Retour à la DDEC des accords des chefs d'établissement.
Mercredi 31 mai 2023	Commission Départementale de l'emploi
Mercredi 21 juin 2023	Commission Départementale de l'Emploi pour situations non réglées + (priorité C) et D
Mercredi 5 juillet 2023	Commission Départementale de l'Emploi pour priorités E
Lundi 11 juillet 2023	CCMI